

**ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIE
VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION**

Etude pour la réalisation d'indicateurs hydrobiologiques et morphologiques

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez (SMPNRLF)
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3. Durée du marché

Le marché sera conclu pour une durée d'1 an à compter de sa notification.

4. Contexte

Dans le cadre de l'Accord de territoire du Bassin versant de la Dore, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez porte une programmation d'actions au titre de son objet, Gestion du Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore issu du transfert des compétences « GEMAPI » et Hors « GEMAPI » par les EPCI du territoire.

En cohérence avec le SAGE Dore et visant l'amélioration de la qualité écologique des masses d'eau du bassin versant de la Dore, ce programme a parmi ces principaux objectifs la reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés sur le bassin versant de la Dore.

Dans le cadre des programmes opérationnels portés par le Parc, des suivis avant ou après travaux sont réalisés sur plusieurs années afin d'évaluer leurs impacts sur le milieu naturel.

5. Objet de la consultation

L'étude consiste à réaliser des prélèvements, analyses et interprétations pour étudier l'état avant travaux des secteurs sélectionnés. Le cadre de cette étude n'est pas une analyse des résultats format DCE il est donc attendu ici une analyse de l'état de la population, sa diversité et la densité, en analysant la morphologie de la rivière, la diversité des habitats ...

Pour 2026, il est prévu de réaliser :

- 4 indicateurs IBG/I2M2,
- 2 indicateurs IBD,
- 2 protocoles ROHZACE (couplé avec l'IAM) ou CARHYCE intégrant les deux.

Concernant les indicateurs hydrobiologiques :

Les méthodes utilisées se référeront à celles du réseau RCS, notamment en ce qui concerne les paramètres à mesurer. Les protocoles de prélèvements et d'analyses seront conformes à l'arrêté en vigueur au moment des prélèvements modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010, établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R.212-22 du code de l'environnement.

Les normes hydrobiologiques à appliquer sont :

- I2M2 : NFT 90-333 « Qualité de l'eau – Prélèvement des macro-invertébrés aquatiques en rivières peu profondes » de septembre 2016 et XP T 90-388 « Traitement au laboratoire d'échantillons contenant des macro-invertébrés de cours d'eau » de juin 2010 analyse I2M2. (ou version en vigueur)
- IBD : méthode normalisée NFT 90-354 « Qualité de l'eau – Échantillonnage, traitement et analyse de Diatomées benthiques en cours d'eau et canaux » d'avril 2016. Les résultats seront traités avec la dernière version d'OMNIDIA. (ou version en vigueur)

Concernant les I2M2, le prestataire devra assurer un tri et une détermination des invertébrés unique pour chaque substrat collecté. Le prestataire devra géolocaliser précisément les 12 prélèvements. Le couplage des listes faunistiques avec la cartographie précise des substrats de l'IAM/Cahryce permettra d'évaluer le gain de productivité du milieu en lien avec l'expansion et l'hétérogénéité des habitats.

Concernant les indicateurs morphologiques :

Dans le cadre de la mise en place des indicateurs de suivi des actions morphologiques, le protocole Carhyce est demandé car il intègre la mesure des débits. Dans son offre, le prestataire pourra aussi proposer le protocole ROZACE, mais couplé avec l'IMA (indice d'attractivité morphologique) permettant d'analyser les données piscicoles et comparer avant et après travaux. Dans le cas où le protocole Carhyce est choisi, l'IMA devra être calculé pour la cartographie des habitats aquatiques. Le prestataire inclura dans son offre la réalisation des indicateurs, la bancarisation des données dans l'IED (interface d'exploitation des données), la production des résultats et une analyse des résultats dans un rapport.

Descriptif des stations :

- La Dolore à Fournols (figure 2) :
Cette station a pour objectif de limiter les sédiments fins dans la rivière, nuisibles au développement de la moule perlière présente sur ce site Natura 2000 et servira de référence avant travaux

- Le Néron à Peschadoires (figure 3) :
L' évaluation du niveau de dégradation de ce cours d'eau a pour but de dimensionner un futur projet de restauration.
- Le Dorson à Paslières :
Cette station servira de référence avant des travaux de renaturation du cours d'eau (remise dans le fond de talweg) prévus en 2027.
- Le Vauziron à Ris (figure 1) :
Cette station servira de référence avant des travaux de renaturation du cours d'eau avec différentes techniques Low-Tech, prévus en 2026-2027.

Localisation des stations et indicateurs

Ci-après la localisation des stations de prélèvement et les indicateurs à réaliser par le prestataire dans le cadre de cette commande.

Cours Eau	Masse Eau	Code station	Indicateur IBG/I2 M2	Indicateur IBD	Indicateur hydromorphologique Carhyce / ROZHACE / IAM	Année de prélèvement	Coordonnées X	Coordonnées Y
Le Néron	FRGR0231	A créer	X			2026	738552	6526840
Le Dorson	FRGR1651	A créer	X			2026	740677	6533905
La Dolore	FRGR0268	A créer	X	X	X	2026	745905	6492890
Le Vauziron	FRGR1679	A créer	X	X	X	2026	736762	6543812

Ces informations sont reprises dans les cartes ci-après.

Bancarisation des données

La bancarisation des données devra tenir compte des protocoles en vigueur au moment du rendu de l'étude. Le prestataire devra en attester auprès du syndicat mixte du Parc.

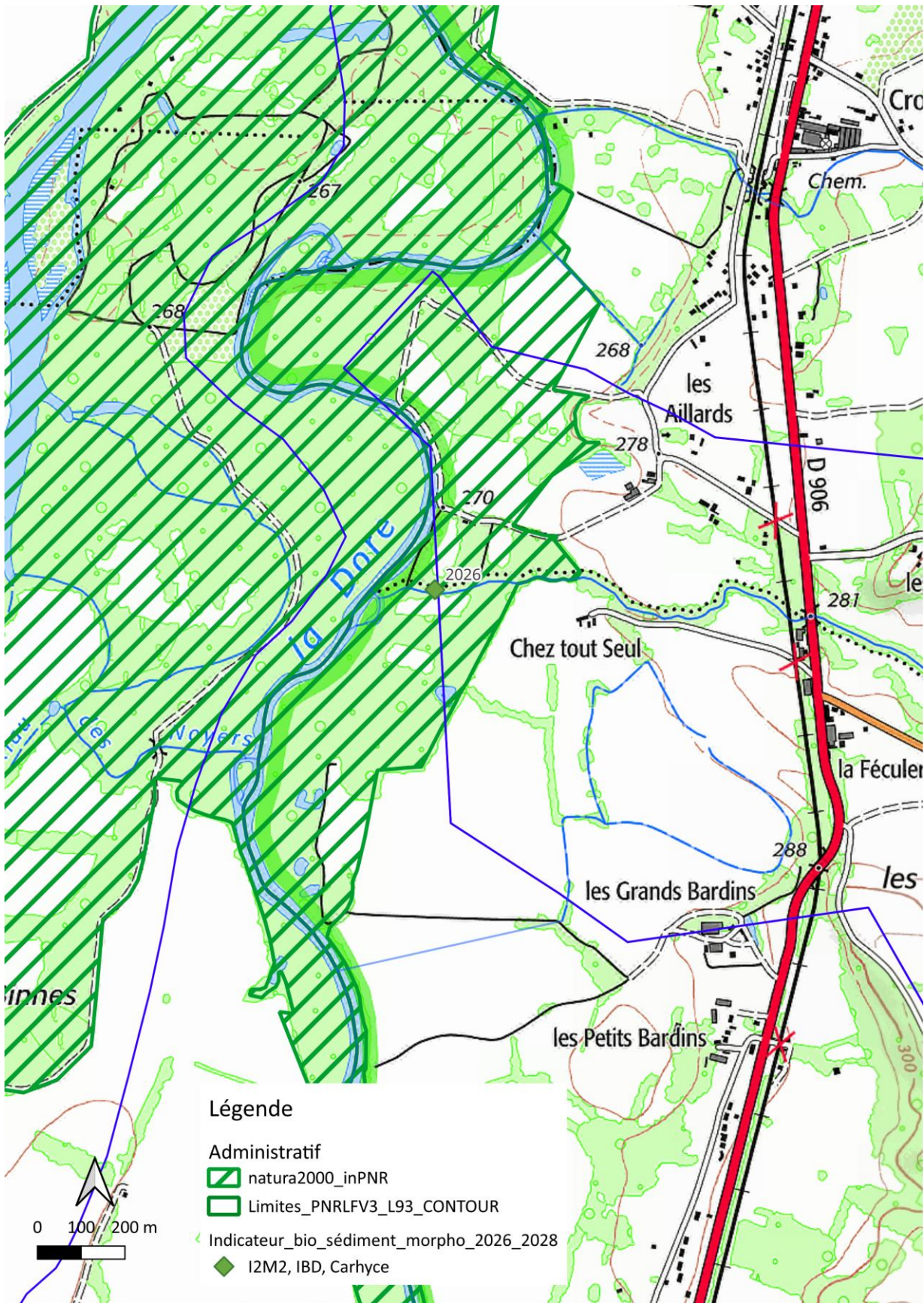


Figure 1 le Vauziron à Ris

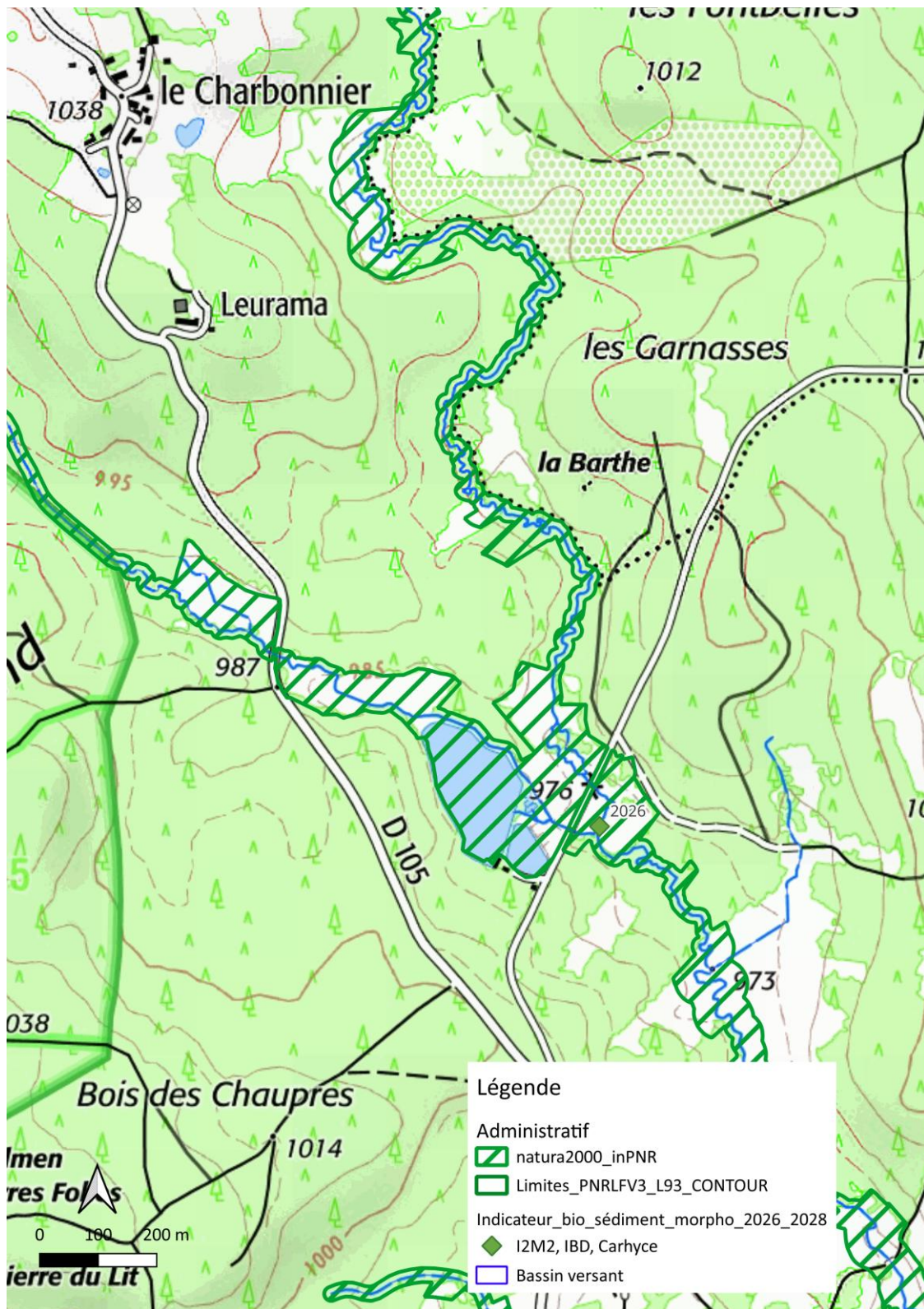


Figure 2 : la Dolore à Fournols

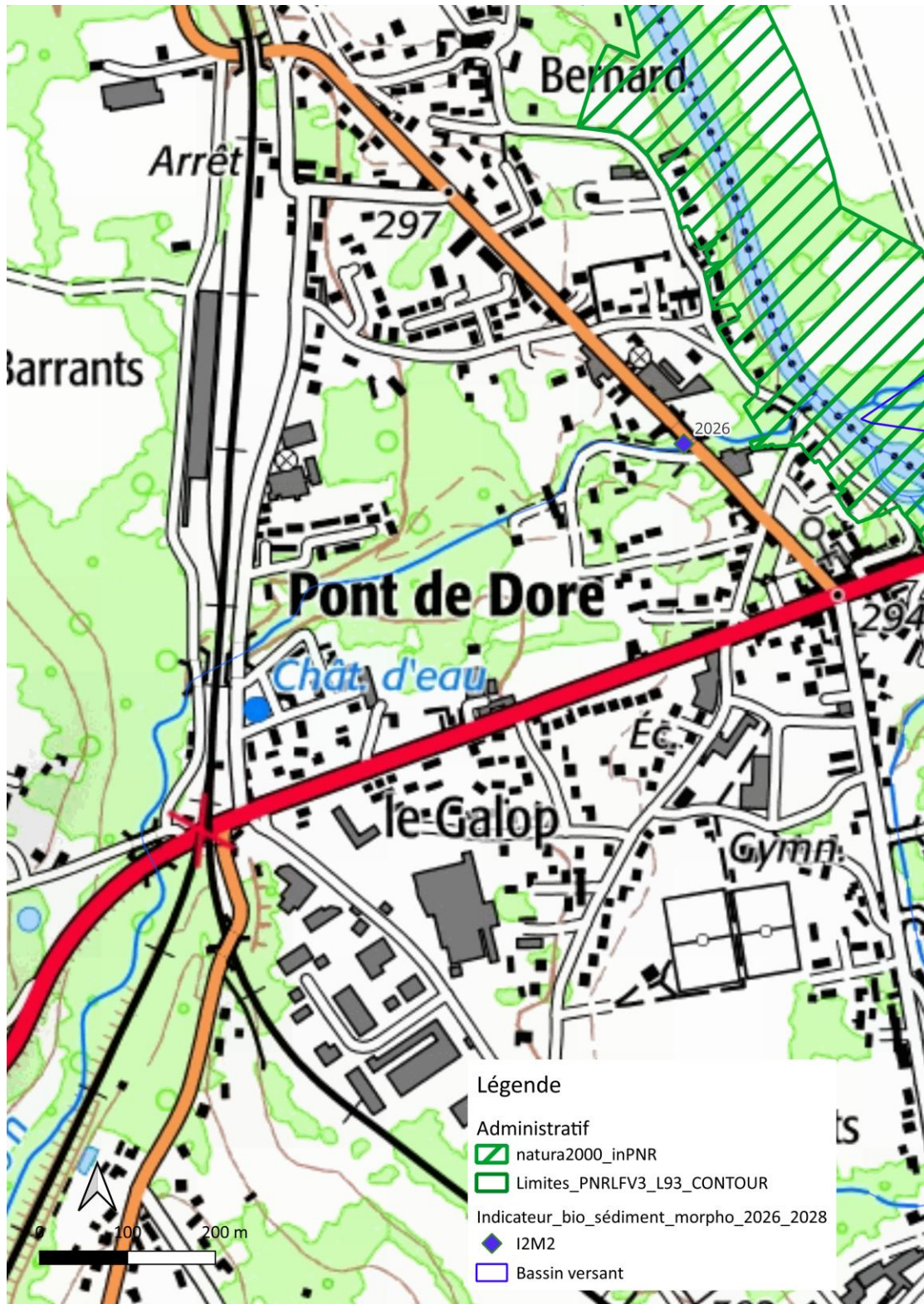


Figure 3 : le Néron à Peschadoires

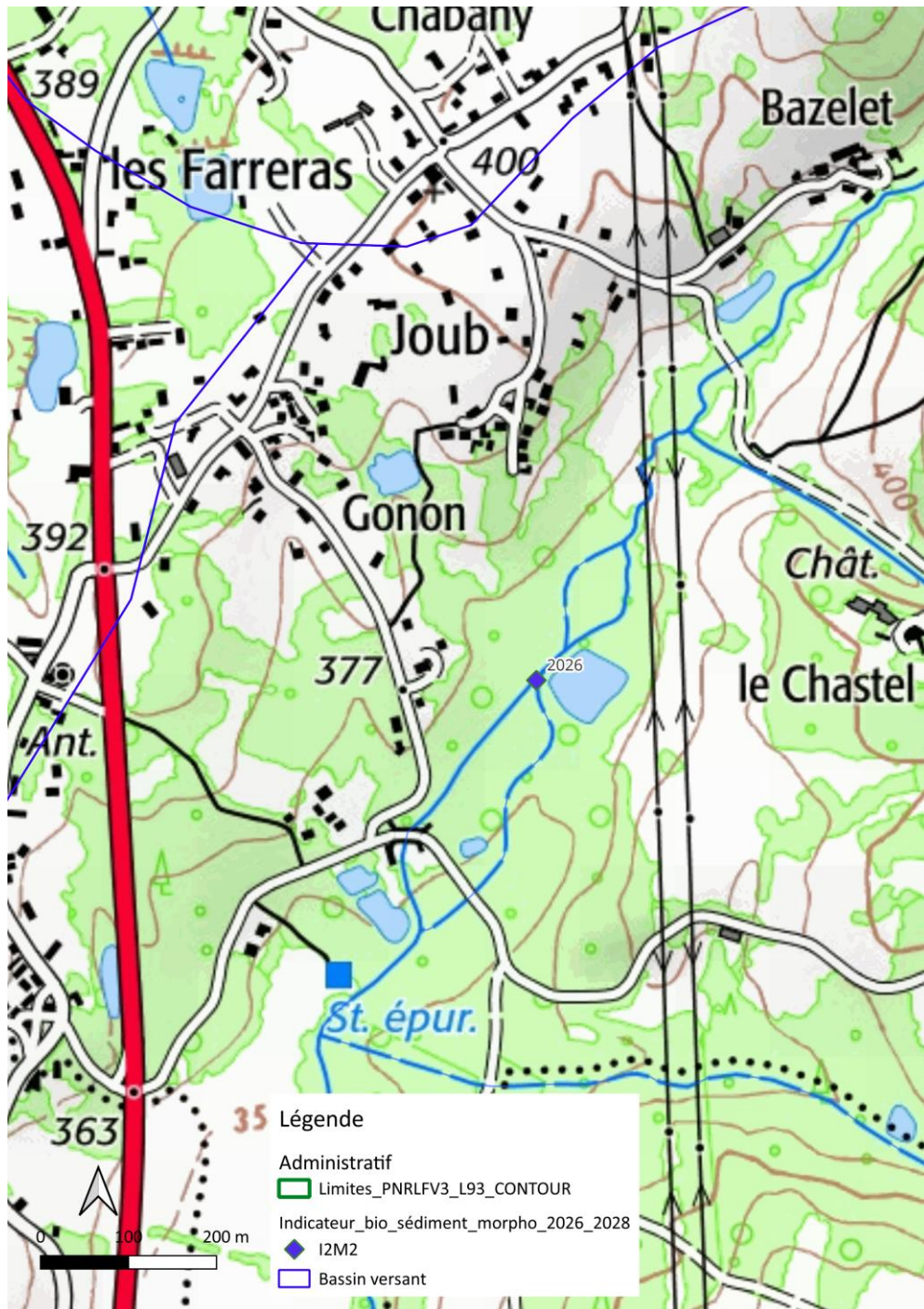


Figure 4 : le Dorson à Paslières

6. Suivi de l'étude

6.1. Suivi technique de l'étude

Le prestataire sélectionné devra maintenir des échanges réguliers avec l'équipe au sein du Pôle Eau et Milieux Aquatiques du Syndicat mixte du Parc Livradois-Forez, chargée du suivi du projet tout au long des différentes phases de l'étude, des prélèvements et des éventuelles difficultés rencontrées, par le biais de rendez-vous, d'échanges téléphoniques ou de mails.

6.2. Réunions

Un point en visioconférence de calage des stations et de la méthode sera réalisé avant toute intervention. Le prestataire devra prévoir dans son offre une réunion de présentation des résultats, en présentiel ou en visioconférence, lors d'un Comité de pilotage de l'Accord de territoire.

6.3. Relation avec les propriétaires riverains

Lors du passage sur les propriétés privées, l'intervenant ne doit en aucun cas causer de trouble aux personnes ou des dégâts sur les biens. De plus, il apparaît évident que le prestataire devra prévenir et obtenir l'autorisation du propriétaire avant son intervention sur les propriétés privées. Le nom du ou des propriétaires et/ou leurs coordonnées pourront être fournis par le syndicat mixte du Parc.

6.4. Livrables

Les fiches stations, les rapports avec analyse des résultats, ou tout autre document, cartes, couches SIG ... seront transmis au syndicat mixte du Parc sous format numérique, comprenant les formats modifiables.

7. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Valeur technique de l'offre (30%)
2. Prix (50%)
3. Délai d'exécution (20%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

8. Pièces constitutives de la consultation

Le présent Acte d'Engagement Simplifié signé.

9. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

10. Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

11. Acomptes

Il n'est pas prévu d'acompte

12. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **26 juin 2026– 17H00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

13. Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son planning de réalisation à réception du marché signé
- ✓ Un document technique présentant les moyens matériel et humain mis à disposition pour effectuer l'étude, les références du prestataire sur ce type d'étude.
- ✓ Un RIB.
- ✓ Le devis détaillé.

Les prix sont fermes et définitifs

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau du syndicat mixte du
Parc naturel régional Livradois-Forez